



SIVU Messery-Nernier

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 SEPTEMBRE 2024 A 19 H.

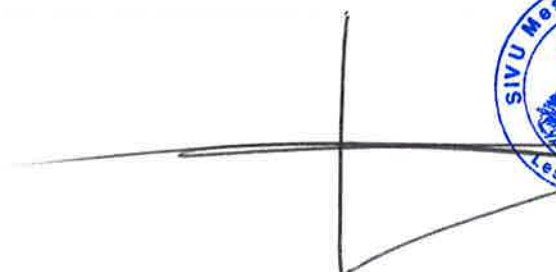
TABLEAU DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION
1	Délégation de compétences au Président, vice-présidents, bureau	Décide de déléguer au Président les compétences proposées
2	Projet de Approbation des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie	Approuve les grilles tarifaires proposées et applicables à tous les élèves fréquentant les services périscolaires (restaurant scolaire et garderie) du SIVU Messery/Nernier, indépendamment de leur lieu de domicile ou résidence.
3	Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire	Approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire.
4	Approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire	Approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

5	Acceptation de la subvention de fonctionnement et d'investissement provenant de la commune de Messery suite à la clôture des résultats du budget Affaires Scolaires au 31 août 2024	Approuve l'inscription au budget primitif du SIVU Messery/Nernier : - D'une subvention de fonctionnement (affectée en section de fonctionnement) : 29 000 €. - D'une subvention d'investissement (affectée en section d'investissement) : 129 000 €. Accepte le montant exact des subventions tel qu'il résultera de la clôture des comptes du budget « Affaires Scolaires » de la commune de Messery.
6	Autorisation donnée au Président de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens communaux référencés au budget Affaires Scolaires de la commune de Messery	Autorise le 1^{er} vice-président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens communaux référencés au budget Affaires Scolaires de la commune de Messery
7	Approbation de la participation financière des deux communes membres (Nernier : 34 000 € ; Messery : 217 120 €)	Approuve la participation financière des deux communes membres, à savoir : Nernier : 34 000 € ; Messery : 217 120 €.
8	Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57	Décide de mettre en place, à compter du budget primitif 2024 du SIVU Messery/Nernier, le référentiel budgétaire et comptable M57 dans sa version abrégée.
9	Demande d'autorisation de procéder à des virements de chapitre à chapitre de 7.5 % en fonctionnement et en	Autorise son président à procéder à des virements de chapitre à chapitre, en fonctionnement et en

	investissement (sauf dépenses de personnel)	investissement, dans la limite de 7.5 % du montant de chaque section, à l'exception du chapitre 012 Charges de Personnel.
10	Approbation du budget primitif 2024 du SIVU Messery/Nernier Les Petits Crayons	Adopte par un vote par chapitre, en fonctionnement et en investissement (sans vote formel pour les chapitres opérations d'équipement), le Budget Primitif 2024 du SIVU Messery/Nernier comme présenté.
11	Indemnités Président/V.P. pour 2025	Décide d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2025, une indemnité de 12.20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président et 4.65 % de ce même indice pour les deux vice-présidents.
12	Acceptation de la reprise de deux emprunts précédemment supportés par le budget annexe « Affaires scolaires » de la commune de Messery	Accepte la reprise des deux emprunts et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette reprise et à procéder aux règlements y afférant.
13	Acceptation de la reprise des marchés publics, contrats et conventions passés par la commune de Messery et concernant le scolaire et le périscolaire (marché de nettoyage, de denrées alimentaires...)	Approuve la reprise des quatre marchés détaillés ci-dessus au niveau du SIVU Messery/Nernier et d'autoriser le Président à signer un avenant pour chacun de ces 4 contrats précisant que le SIVU Messery/Nernier se substitue à la commune de Messery (budget « Affaire Scolaire). Approuve la reprise de tous les contrats et conventions en cours passés précédemment supportés par le budget annexe « Affaires Scolaires » de la commune de Messery.
14	Acceptation du principe de la télétransmission des actes et autorisation donnée au Président	Approuve le principe de la télétransmission des actes administratifs (délibérations, arrêtés, décisions...) et autorise

	à signer la convention correspondant avec la Préfecture	le Président à signer avec l'Etat la convention permettant cette télétransmission.
15	Adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics mp74	Approuve l'adhésion du SIVU Messery/Nernier à la plateforme mp74.
16	Créations d'emplois à temps complet et temps non complet	Approuve la création à compter du 1^{er} septembre 2024 de 13 emplois permanents.
17	Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74	Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par Monsieur le Président.
18	Adhésion Au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie	Décide de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache.
19	Instaurant des autorisations d'absences pour motifs personnels ou familiaux au profit des agents	Décide d'instaurer des autorisations spéciales d'absence au profit des agents dans les conditions précisées en séance.
20	Convention d'adhésion au service de paiement en ligne (PayFiP)	Autorise le Président à signer une convention d'adhésion avec la DGFIP. Ainsi que les formulaires d'adhésion à PayFiP pour les titres et rôles ainsi que pour les régies.



Le Président
Serge BEL